

## CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

### ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANCAIS

SESSION 2014

mercredi 12 mars 2014

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE**

**Durée : une heure trente / coefficient 3**

Épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier la capacité de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

#### **CONSIGNES : A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Vérifiez avant de commencer que **votre sujet comprend 5 pages, y compris celle-ci.**
- Complétez vos nom, prénom et signature sur la copie. Rabattez l'angle et collez-le.
- Il ne vous sera remis qu'**un seul exemplaire du sujet.**
- **ATTENTION ! AUCUN NOM OU SIGNE DISTINCTIF (signature, paraphe, n° de candidat...) ne doit apparaître sur votre copie.**
- **SEUL L'USAGE D'UN STYLO A ENCRE BLEUE OU NOIRE EST AUTORISÉ.** L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou surligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.
- **Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes aux copies. Elles ne seront pas corrigées.**
- **Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

Pénalité : - 1 point si présentation négligée ou non soignée

## SUJET

---

Après avoir pris connaissance du texte ci-joint (2 pages), répondez aux neuf questions dans l'ordre qui vous convient, mais en prenant soin de clairement les identifier par leur numéro.

### QUESTIONS DE COMPRÉHENSION SUR LE TEXTE (12 points)

---

Les réponses aux questions du texte devront être entièrement rédigées.

#### QUESTION 1 : 2 points

Expliquer précisément le titre. Où est-il explicité dans le texte ?

#### QUESTION 2 : 1 point

Selon l'auteur, quelle raison majeure fonde l'interdiction du travail le dimanche dans notre société contemporaine ?

#### QUESTION 3 : 4 points

Expliquer dans leur contexte les expressions suivantes :

- « des nœuds gordiens » - ligne 25 (1 point)
- « notre pacte social et républicain » - ligne 27 (1 point)
- « liminaires » - ligne 29 (1 point)
- « un examen plus pragmatique » - lignes 38-39 (1 point)

#### QUESTION 4 : 5 points

Dans sa conclusion, l'auteur invite sur cette question conflictuelle du travail dominical « à laisser ses chances à la négociation au plus près du terrain, voire à une démocratie sociale directe par voie d'enquête auprès des salariés concernés ».

Ce dialogue ouvert est-il susceptible d'apaiser les divergences, ou au contraire d'ouvrir de nouveaux conflits dans les rangs des défenseurs du repos dominical ?

Vous répondrez à cette question sous la forme d'un développement rédactionnel organisé et argumenté d'une quinzaine de lignes environ.

### EXERCICES DESTINÉS A ÉVALUER LES CONNAISSANCES EN ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE (8 points)

---

#### QUESTION 5 : 0,75 point

Donner la **nature** grammaticale des mots suivants :

- « **Que** » dans la phrase « il me semble que le principe peut rester posé » (ligne 50) ;
- « **Certains** » dans la phrase « certains d'entre eux le revendiquaient » (ligne 61) ;
- « **Le** » dans la phrase « certains d'entre eux le revendiquaient » (ligne 61).

### QUESTION 6 : 0,75 point

Analyser grammaticalement le verbe « représenterait » (paragraphe 1 – ligne 11). L'écrire au même mode au temps passé.

### QUESTION 7 : 2,5 points

Analyser logiquement les différentes propositions de la phrase : « S'il n'y a plus ce jour non travaillé par tous ou presque, disparaîtront alors les activités associatives, sportives ou autres dont les événements se concentrent ce jour-là ».

### QUESTION 8 : 1 point

Donner la **fonction** des mots :

- « **Centrale** » dans la phrase « L'organisation du temps de travail tient en outre une place centrale » (ligne 20) ;
- « **Dialogue** » dans la phrase « Donner toutes ses chances au dialogue social » (ligne 49).

### QUESTION 9 : 3 points

Relever les différentes fautes d'orthographe et de grammaire dans le texte suivant dans une colonne et noter en face la forme corrigée :

« La jeune génération supporte des décibels qui asourdissent les aînés. Elle doit savoir que les bruits excessifs font parti des troubles punis par la loi et que la jurisprudence réserve une rubrique toute spéciale aux divers instruments de musique. C'est un devoir minimale de baisser le son des appareils de musique pour ne pas en faire profiter tout l'immeuble, comme de régler les balladeurs pour ne pas gêner ceux qui partagent une chambre où une banquette de métro ».

## Le serpent de mer du travail du dimanche, combat d'arrière garde ou droit social fondamental ?

5

Le débat sur le travail du dimanche ressort régulièrement, soulevant toujours les mêmes passions et les mêmes disputes autour des mêmes arguments. Quand cela n'est pas une loi qui vient nuancer le principe d'interdiction générale qui demeure, ce sont les enseignes elles-mêmes qui protestent activement contre un cadre légal jugé attentatoire à la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie, et ouvrent leurs portes malgré tout du fait de l'importance du manque à gagner que cela représenterait pour elles, se targuant même de l'appui de leurs salariés.

10

15

Pourquoi est-il interdit de travailler le dimanche ? Bien sûr, le sens religieux du dimanche, n'a plus la même portée aujourd'hui, dans un pays de plus en plus multiconfessionnel, et même si la France, laïque depuis 1905, reste quand même un pays de tradition chrétienne.

Le dimanche conserve toutefois une portée familiale et sociale. Sans ce jour non travaillé par tous ou presque, finies les parties de belote après le déjeuner, ou encore les activités associatives, sportives ou autres, dont les événements se concentrent précisément ce jour-là puisque tout le monde y est réputé dégagé de ses obligations professionnelles.

20

L'organisation du temps de travail (durées maximales, durées normales) tient en outre une place centrale dans notre droit individuel du travail, mais aussi dans le débat public en France. Depuis la première loi sociale qui vient poser en 1841 une première limite au temps de travail (en interdisant les journées de plus de 12 heures aux mineurs de plus de 12 ans !), jusqu'aux débats plus récents sur les 35 heures ou l'âge de la retraite, en passant par les grands acquis sociaux du Front Populaire en 1936 (congés payés et 40 heures), et aujourd'hui, une fois encore, avec le travail du dimanche, on voit bien qu'il s'agit là d'un **des nœuds gordiens** de la façon dont se régule la relation entre employeurs et salariés, syndicats et mandants, citoyens- électeurs et gouvernants, autrement dit de **notre pacte social et républicain**.

25

### UN VRAI FAUX PROBLÈME

30

Au bénéfice de ces quelques éclairages **liminaires**, comment comprendre que ce débat soulève toujours autant de passion, et que faut-il défendre ou souhaiter ? Faut-il considérer l'interdiction générale de travailler le dimanche comme un acquis intangible ou comme une cause d'un autre temps, inadaptée aux dures mais impérieuses nécessités du nôtre, avec son économie globalisée et ses communications numérisées ? La position des syndicats, celle, encore frileuse du gouvernement, ferait plutôt pencher pour la première option.

35

Pour autant, faut-il continuer à fonder notre droit du travail sur des principes d'organisation d'un autre temps, quand les repères spatiaux mais aussi temporels du cadre du travail éclatent aujourd'hui avec les nouvelles technologies, le web 2.0 et la révolution digitale ? La tendance bien française à placer le débat au plan des grands principes, des croyances, des idéologies plus ou moins conscientes ou même de la dispute philosophique, risque bien une nouvelle fois de fausser les termes du débat, faute d'un **examen plus pragmatique** du problème. Car c'est pour l'essentiel dans les grandes enseignes de bricolage, et dans les grandes villes, qu'il se pose aujourd'hui. Ce sont ces magasins qui ont ouvert ce dimanche. Et c'est vrai que c'est quand même bien commode, pour ceux qui s'y adonnent de bricoler le dimanche, et donc aussi de faire ce jour-là les achats nécessaires, faute le plus souvent d'avoir le temps de s'en charger le reste de la semaine.

40

45 Sans parler des innombrables heures travaillées le dimanche par une proportion importante de cadres à  
responsabilités, pour qui les 10 heures souvent travaillées chaque jour de la semaine ne suffisent pas à  
absorber des charges de travail souvent écrasantes. N'est-il pas alors un peu vain dans ces conditions de  
s'arc-bouter sur un principe d'interdiction générale qui n'a plus de général que le nom tant les exceptions en  
droit mais aussi et surtout en pratique se multiplient ? Donner toutes ses chances au dialogue social. A la  
50 réflexion, il me semble que le principe peut rester posé.

Il contribue quand même à la qualité possible de notre vivre ensemble. Mais comme il est en partie  
contradictoire avec d'autres principes ou droits fondamentaux avec lesquels il doit pouvoir trouver des terrains  
de conciliation (liberté du commerce et de l'industrie on l'a dit, mais aussi droit de travailler ou encore droit à  
une concurrence libre et loyale), et qu'il peut dans certains types de situation s'avérer absurde, il importe de  
55 clarifier le cadre légal sans doute, mais aussi et surtout peut-être en effet de négocier au cas par cas, au plus  
près des besoins réels.

Cela se fera sans doute dans le cadre des concertations du Gouvernement avec les enseignes. Mais pourquoi  
pas aussi dans celui de négociations entre partenaires sociaux ? Pourquoi ne pas profiter de cette question, il  
est vrai essentielle, du travail du dimanche pour faire preuve de pragmatisme, laisser ses chances à la  
60 négociation au plus près du terrain, voire à un peu de démocratie sociale directe par voie d'enquête auprès  
des salariés concernés ? Un choc de modernisation en somme ! Certains d'entre eux le revendiquaient  
justement non sans humour sur une bannière où on pouvait lire « Yes, week end ! ».

Philippe Bigard publié dans Le Monde (rubrique Idées) Septembre 2013.